

LA LITTÉRATURE À LA COUR DE BOURGOGNE ACTUALITÉS ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Actes du 1^{er} colloque international

du

Groupe de recherche sur le moyen français

Université catholique de Louvain

Louvain-la-Neuve, 8-9-10 mai 2003

publiés par

Claude Thiry et Tania Van Hemelryck

ESTELLE DOUDET

La personnalité poétique à l'aube de la Renaissance.

George Chastelain et la filiation littéraire chez les Grands Rhétoriciens

Héritiers du Moyen Âge, pères de la Renaissance, les Grands Rhétoriciens sont-ils les enfants épuisés d'une civilisation qui s'achève ou les balbutiements de la modernité ? La place aujourd'hui ambiguë qu'ils occupent dans l'histoire littéraire de la France s'exprime fréquemment sous la plume des critiques par un vocabulaire généalogique.

Celui-ci n'est peut-être pas une simple métaphore. De 1450 à 1530 s'élabore en effet une nouvelle réflexion sur la *persona* du poète, dont l'écriture se veut à la fois originale et lestée d'*auctoritates* désormais vernaculaires, puisées dans une histoire littéraire en formation. Pour mieux se définir, l'écrivain se met en quête d'une généalogie intellectuelle, cherchant l'origine de la parole poétique dans des mythes tutélaires ou des figures paternelles, elles-mêmes issues de la littérature française.

Les Grands Rhétoriciens de Bourgogne participent d'une façon particulièrement forte à ce courant de pensée : ils forment eux-mêmes trois générations liées par leur statut commun autant que par d'étroites relations personnelles. Grâce à leur titre d'*indiciaire* offert par Charles le Téméraire en 1473, les Rhétoriciens bourguignons ont conscience de réaliser un véritable lignage littéraire articulé autour de cette fonction sociale prestigieuse qui leur permet d'être historiographe de cour, maître de cérémonies, ambassadeur culturel et poète officiel. Titre généalogique s'il en est, puisque l'*indiciaire* accède au monde aristocratique. Le duc Charles offre ce nouveau statut à Chastelain en même temps que le grade de chevalier *ès lettres*, inventant ainsi une noblesse d'écriture que revendiqueront les successeurs du « Grand George ».

Les Rhétoriciens se caractérisent également par l'étonnante cohésion familiale de leur groupe. Jean Lemaire de Belges est le filleul de Jean Molinet. Jean Robertet fonde une véritable lignée littéraire, à laquelle participent ses fils Florimont et surtout François Robertet. Au XVI^e siècle, Clément Marot et Mellin de Saint-Gelais témoignent dans leurs œuvres d'une piété à la fois filiale et intellectuelle en cultivant le souvenir de leurs parents, Jean Marot et Octovien de Saint-Gelais.

La généalogie littéraire, thème obsessionnel de l'époque de transition entre le Moyen Âge et la Renaissance française, trouve donc logiquement dans les œuvres des Rhétoriciens un terrain d'élection, à partir de l'exemple donné par George Chastelain. Les relations familiales ou intellectuelles entre écrivains sont l'occasion d'interrogations fondamentales sur le statut du poète : comment élaborer une communication intergénérationnelle qui permette de revendiquer une origine différente face à d'autres écrivains français, tout en échappant aux pièges d'une filiation trop contraignante ? Comment l'élaboration d'une communauté rhétorique consciente de son originalité de groupe peut-elle ménager la singularité de chaque écriture ?

Les Rhétoriciens sont bien conscients de l'efficacité mais aussi des ambiguïtés de la réflexion généalogique. À l'aube de la Renaissance, ils savent que l'invention d'un lignage littéraire, quoique nécessaire au prestige de leurs textes, ouvre parfois à des stratégies d'autonomisation subtiles au sein du groupe. La position complexe de George Chastelain, à l'origine de la Grande Rhétorique, apparaît comme l'une des clés permettant de mieux comprendre la réflexion sur la personnalité poétique qui anime ses successeurs.

1. La tentation de la généalogie chez les Grands Rhétoriciens : la place de Chastelain

Le statut officiel des Rhétoriciens et leur recherche de l'*auctoritas* et de la gloire les engagent à s'intéresser particulièrement à la puissance symbolique de la généalogie, notamment pour les princes qu'ils servent et dont ils doivent célébrer les naissances ou déplorer les morts.

Dans l'œuvre politique et historiographique de George Chastelain, la pensée du lignage est centrale. Structurant le statut du prince, enracinant la Bourgogne dans le royaume des lys, la lignée glorieuse des Valois s'inscrit également pour l'indiciaire dans une dialectique de l'incarnation et du temps. Philippe le Bon, prince commanditaire, synthétise dans l'instant présent les images de ses pères et ajoute les vertus de son sang aux siennes propres. La généalogie n'est donc pas seulement un motif politique ; elle est le signe certain d'une transcendance historique pouvant prendre corps en un individu. Au décès de Philippe, le duc Charles résume en lui les trois générations qui ont fondé la puissance bourguignonne. Le fidèle chroniqueur insiste sur cet héritage dans l'*Advertissement au duc Charles*, accueillant l'avènement du Téméraire :

Tu es doncques ton ave le très-clair viellart, de qui tu empruntes splendeur ;
et tu es le très-redoubté prince ton grant pere de qui main tu l'augmentes ; et

tu es ton pere, le souverain de tous, en qui gloire avecques la tienne tu m'esblouis la vue¹.

L'écrivain est le témoin d'une incarnation, celle du temps historique en un prince, écho de l'Incarnation sacrée à partir de laquelle le monde chrétien prend son sens. Le geste de *forlignage* de la part du gouvernant a donc des conséquences dramatiques dans l'écriture d'une *Chronique*. Louis XI, en déstabilisant la généalogie royale par son volontaire éloignement de la figure paternelle, installe en France un désordre général. Cette situation force George à une critique acerbe contre le roi. La « nouveauté » princière, prenant les traits d'une véritable trahison à l'égard de la France et de la Bourgogne, entraîne un déchainement du blâme qui s'apparente aux yeux de l'historiographe à un *forlignage* de sa propre parole.

Je, François de naissance et exalteur de la nation, pourroie estre redargué ici, ce sembleroit, et prouvé contrediseur à moy mesme, parce que je semble desturper, par mon escrire, ceux dont je me vante estre avanceur de leur clarté. (t. V, pp. 393-394)

Pour parer à d'éventuels dysfonctionnements historiques qui affecteraient le discours généalogique idéal, l'écrivain choisit de créer une filiation littéraire pour son prince. Une liste d'ancêtres symboliques se substitue donc à la famille réelle. Philippe de Bourgogne devient fils de David, descendant de Salomon ou du Troyen Hector. *Le Lion Bendé* nie la filiation biologique pourtant glorieuse du duc pour favoriser un héritage imaginaire, celui des empereurs romains.

Seul le recort d'Octavien Auguste

De toy tout seul m'est figure et exemple. (t. VI, p. 150)

La Bible, l'histoire antique se mêlent à la mythologie, dessinant des lignées virtuelles où Philippe le Bon, dernier héritier de la prouesse, dépasse les qualités du mythe en le reconfigurant au présent. Cette stratégie ne fonctionne naturellement, comme l'explicite Chastelain, que grâce à l'intervention de l'encomiaste, complice de son commanditaire.

Vive ton nom à toujours mais et dure [...]

Et soit où peut ma relation dure... (Le Lion Bendé, t. VI, p. 163)

Si le Rhétoricien possède entre ses mains la filiation idéale du prince, il s'emploie généralement à forger pour lui-même une généalogie glorieuse, si possible aristocratique, où prend place son portrait personnel. La quête d'une lignée

¹ *Œuvres de Georges Chastelain*, éd. J. KERVYN DE LETTENHOVE, Bruxelles, F. Heussner, 1863-1866, 8 volumes, réimpression Slatkine, Genève, 1971, 4 volumes (même pagination), citation t. VII, p. 293.

intellectuelle place en effet le poète dans une position en tous points similaire à celle du noble, héritier de la *translatio imperii* et de la *translatio studii*.

En 1455, Chastelain nouvellement nommé historiographe de la cour de Bourgogne par Philippe, utilise le prologue de sa *Chronique* pour nouer un pacte de lecture qui repose essentiellement sur l'affirmation d'une parole exceptionnelle et d'une filiation noble. Une brève présentation autobiographique ouvre l'ouvrage :

Né en l'imperiale comté d'Alost en Flandre, extrait de la maison de Gavre et Mammynes, sobrement instruit ès lettres, nourry en fleur de jeunesse ès armes et en la hantise des cours royales et nobles hommes, souverainement des François, enaigri durement ès armes et exercité sous longues annuyees contraires fortunes... (t. I, p. 11)

En ces quelques lignes se dessine la figure d'un guerrier aguerré, familier des milieux curiaux, aristocrate flamand cultivé sans être clerc : en somme le conseiller idéal de Philippe le Bon, que sa carrière militaire autant que diplomatique désigne comme *relateur* de la gloire chevaleresque du prince. « George l'Adventurier » est tout entier dans cette belle image.

Confiants en cette profession de foi, placée stratégiquement dans les premières lignes de la *Chronique*, les critiques modernes ont recherché une origine sociale prestigieuse au chroniqueur. Son premier éditeur au XIX^e siècle, Joseph Kervyn de Lettenhove, tente de suivre les études d'Alexandre Pinchart sur des armoiries trouvées à Valehciennes et permettant de lier Chastelain à une famille aristocratique de la région d'Alost². Mais il avoue cependant que « l'on ne sait de sa famille que ce qu'il [Chastelain] nous en a appris lui-même³ ». Cependant les travaux récents de Graeme Small permettent de nuancer considérablement les allégations du Prologue. Ils révèlent que George est en fait issu d'une famille bourgeoise. Si la naissance dans le comté d'Alost est possible, l'ascendance noble

² A. PINCHART, « Historiographes, indiciers, écrivains », dans *Messenger des Sciences historiques*, 1862, pp. 301-321 ; voir également F. VAN DEN BEMDEN, « Renseignements généalogiques inédits sur G. Chastelain, historien gantois », dans *Bulletin d'histoire et d'archéologie de Gand*, 8-9 (1901), pp. 319-324. Pour l'analyse de la démonstration proposée par Pinchart et ses successeurs, Gr. SMALL, *George Chastelain and the shaping of Valois Burgundy*, Woodbridge, The Boydell Press, 1997 (*Royal Historical Society. Studies in History*), pp. 15 et suivantes.

³ Kervyn de Lettenhove fonde son hypothèse sur une mention du chroniqueur dans les Comptes ducaux : *Georges Chastelain dict de Masmynes* (t. I, p. X de l'introduction). Il ne cite pas ses sources, facilement reconnaissables comme la recension de LABORDE, *Les Ducs de Bourgogne. Etudes sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle et plus particulièrement dans les Pays Bas et le duché de Bourgogne*, Paris, Plon, 1849-1852, t. I, pp. 214 et suivantes.

est amoindrie par diverses circonstances⁴. Cette distorsion de la réalité dans un texte qui vise à établir la véracité du futur discours historiographique pose problème.

Pourquoi ce mensonge ? Se donner comme issu de la noblesse flamande permet une sorte de complicité avec le prince commanditaire et surtout avec le public de la cour. *L'exercitation ès armes* vantée dans le Prologue n'est autre qu'une *captatio* habile face à un lectorat plus séduit par les faits chevaleresques que par les tractations de l'espion ducal que fut Chastelain dans ses jeunes années. La (fausse) généalogie auréole la narration d'une gloire évidemment plus efficace que la véritable origine urbaine et flamande.

Dans les premières pages de son texte d'autodéfense *Exposition sur Vérité mal prise*, rédigé quelques années plus tard, George insiste de nouveau sur son prétendu lignage aristocratique et le complète par un autoportrait modelé sur la parabole du fils prodigue. Appelé dès l'enfance par Dieu à une vocation poétique, il a perdu sa jeunesse dans les séductions de la Cour, avant de retrouver le vrai sens de sa vie grâce à la mission littéraire confiée par son duc.

[Âme confiée à Chastelain] « Je t'ai fait voler ta pensée et circuir en la rondeur de la terre, ta fantaisie en sa circonspection universe, et pris et recueilli beaucoup çà et là [...]. Je t'en ai fait mettre par escrit tes conceptions et fait composer livres et traités, plus à l'utilité et salut du monde que à propre et privée gloire. » (t. VI, p. 267)

De telles qualités n'ont pu se dévoiler que parce que indiciaire et prince se sont mutuellement choisis. George n'hésite pas avec une feinte modestie à insister sur la proximité de sa classe sociale avec celle du duc Valois.

Ja soit ce que clair assez soye de generation et que moult noble et vertueux ventre me repandi en main de matrone, ne fust toutesvoies de la grace de Dieu et de lui, qui povre nasquis et petit en comparaison pour atteindre à si haut que d'avoir un tel maistre... (t. VI, p. 435)

Allégation d'une aristocratie fictive, élection divine d'une personnalité singulière, George Chastelain place, au cœur des premiers textes de la Grande Rhétorique,

⁴ George Chastelain est le fils de Jan Castelain, marchand gantois, et de Marie van Masmynes. Gillis van Masmynes, grand-père de Marie, était bâtard des Masmynes, soit de Geerart van Ressegem ou de son frère Philippe van Masmynes. Pour ces informations, cf. Gr. SMALL, *George Chastelain*, op.cit. pp. 24, 25 et suivantes ; et en particulier son article en collaboration avec D. LIEVOIS, « Les origines gantoises de George Chastelain (ca. 1414-ca. 1441) », dans *Handelingen der Maatschappij voor Geschiedenis en Oudheidkunde te Gent*, 48 (1994), pp. 121-163.

que, une mystification généalogique. Or cette prise de pouvoir personnelle accompagne la fondation d'un groupe littéraire.

Les successeurs de Chastelain se montrent sensibles au travail sur le lignage symbolique de l'écrivain accompli par ce dernier. Ils y réagissent en choisissant pour source de leur propre recherche généalogique la figure de George. Le nom de Chastelain vient prendre place dans les nombreuses listes de fondateurs de la littérature française qui structurent leurs œuvres, noblesse d'écriture dont ils se veulent naturellement les derniers et – malgré les protestations de modestie – les brillants héritiers.

La liste d'écrivains vernaculaires célèbres est, on le sait, un *topos* qui naît à l'heure où la littérature française, sûre désormais de ses acquis et en quête d'une nouvelle légitimité sociale, interroge son passé pour mieux construire son avenir⁵. L'évocation d'écrivains modernes au même rang que les *auctoritates* antiques explique la mode des épitaphes littéraires, lancée par le *Livre du Cœur d'Amours Espris* de René d'Anjou⁶. Les défunts preux, illustres au combat, sont remplacés désormais par les auteurs, illustres par leur plume.

Si Jean de Meun domine de son influence le XIV^e siècle et ouvre ces premières « histoires littéraires » françaises, les écrivains du siècle suivant évoquent le plus souvent le couple d'*orateurs* que forme Alain Chartier avec George Chastelain, après 1475, date du décès de ce dernier. Maître Alain et Chastelain apparaissent pour les Rhétoriciens comme deux maîtres, liés par la dimension morale qu'ils ont donnée aux lettres, par la puissance de leur rhétorique – et sans doute par la rime assez pratique de leurs patronymes.

De 1475 à 1530, les Rhétoriciens allient fréquemment l'épitaphe de l'un d'entre eux à ce couple de pères fondateurs, ce qui est un moyen d'attester la permanence glorieuse du groupe. Guillaume Cretin, entreprenant la *Déploration*

⁵ Cf. S. BAGOLY, « De maintz auteurs une progression ». Un siècle à la recherche du Parnasse français », dans *Le Moyen Français*, 17 (1986), pp. 83-123 ; J.-Cl. MÜHLETHALER, « De Guillaume de Machaut aux rhétoriciens : à la recherche d'un Parnasse français », dans J. BESSIÈRE & alii (éds), *Histoire des poétiques*, Paris, P.U.F., 1997, pp. 85-101 ; J. CERQUIGLINI-TOULET, « A la recherche des pères : la liste des auteurs illustres à la fin du Moyen Âge », dans *Modern Language Notes*, 116/4 (2001), pp. 630-643.

⁶ René d'ANJOU, *Le livre du Cœur d'Amours Espris*, éd. S. WHARTON, Paris, 10/18, 1980, pp. 140 et suivantes.

sur la mort d'Ockheghem et confronté à la concurrence de Jean Molinet sur le même sujet, en appelle ainsi aux *grands orateurs et poètes laurés*⁷.

Hé, Chastelain et Maistre Alain Chartier,
Ou estes vous ? Il me fust bien mestier
Avoir de vous quelque bonne leçon...⁸

Vers 1525, Symphorien Champier mêle cette *translatio studii* à la liste traditionnelle des preux. La peinture d'un dixième héros, Bayard, réclame le patronage des maîtres disparus :

Car à Hector il convient un Homere
Et à César des triumpants le guide
Les clerz escriptz de Vergile ou d'Ovide.
A Bayard, quoy ? Un Dan, un maistre Alain
Ung Jehan de Mehung, un George Chastelain⁹.

Plus tardivement encore, Jean Bouchet utilise cette liste d'*auctoritates*. Les enjambements audacieux de l'*Epistre sur la mort de Jean d'Auton* tissent l'évocation du couple désormais traditionnel et leur titre « d'orateurs ».

Et maistre Alain Charretier, qui est l'un
Des orateurs plus parfaict, ainsi Georges
L'avanturier, dont le feu, souffletz, forges
Sont desirez de tous les orateurs
Qui ont esté d'éloquence amateurs¹⁰.

Parmi les derniers héritiers, Clément Marot cite assez fréquemment les pères tutélaires que s'est choisi la Grande Rhétorique. Ils forment une famille bien connue qui assure aux jeunes auteurs une origine glorieuse à leur propre parole,

⁷ Les études de J.-Cl. Mühlethaler ont montré que les premières attestations françaises, après les premières mentions de René d'Anjou dans le *Livre du Cœur d'Amours Espris* en 1457, se concentrent autour de Chastelain, « couronn[é] de laurier par raison » aux yeux de Jean Castel (Kervyn, t. VI, p. 143), protestant lui-même de ne pas être l'un de « ces poètes que de vert on couronne » (*Douze Dames de Rhétorique*). Survenant au sein d'un dialogue entre auteurs, elles sont les indices d'une nouvelle royauté de l'écriture incarnée par le Bourguignon dans la seconde moitié du XV^e siècle. Cf. J.-Cl. MÜHLETHALER, « Les poètes que de vert on couronne », dans *Le Moyen Français*, 30 (1992), pp. 97-112.

⁸ *Œuvres poétiques*, éd. K. CHESNEY, Paris, Firmin Didot, 1932, p. 68.

⁹ Prologue des *Gestes, ensemble la vie du preux chevalier Bayard*, édition de 1525, fac-similé par D. CROUZET, Paris, 1992, pp. 110-111.

¹⁰ *Epistre LVII sur la mort de Jean d'Auton*, dans *Epistres morales et familières du Traverser*, éd. M. SCREECH, fac-similé de l'édition 1545, Mouton, Johnson Reprints, 1969, f. 40r.

tout en leur présentant des modèles idéologiques et rhétoriques considérés comme inaccessibles – ou plus vraisemblablement dépassés.

En gré, comme
Si docte homme
Chastelain
Ou Allain
Les eust faictz [les œuvres],
De leurs faictz
Sans reproches
Tu n'approches...¹¹

La généalogie intellectuelle structurée autour de Chastelain est donc une stratégie rhétorique plutôt qu'une allégeance réelle aux principes du maître défunt. Revendiquer le nom d'un « père » connu offre à l'écrivain le prestige d'un passé puissant mais suffisamment lointain pour laisser libre l'expression originale de l'héritier. Un tel jeu est en germe dès la fin du XV^e siècle. L'*Épitaphe* dédiée par Jean Lemaire de Belges à ses deux prédécesseurs indiciaires laisse entendre que la gloire des pères s'accomplit et se transcende dans l'écriture vive.

O tous deux bien heureux qui tels tiltres meritent !
Leurs engins, leurs vertus, de gloire les heritent.
Qui pourra plus jamais à tels los parataindre ? (t. V, p. 359)

Affirmer que leurs ouvrages et leur fonction ont assuré non seulement la survie personnelle des aînés mais aussi la renommée de toute une époque, c'est bien sûr se promettre à soi-même le même destin.

Reconstruire sans cesse le modèle généalogique comme le font les Rhétoriciens doit permettre l'affirmation de la personnalité singulière de chacun. Aussi la filiation qu'ils inventent en puisant aux sources de Chastelain n'est-elle pas exempte d'ambiguïtés et de crises de famille. Effacer, détourner, réécrire l'héritage paternel sont des moyens de restructuration et parfois de perversion nécessaires à l'expression de la différence.

¹¹ A *Alexis Jure de Quiers en Piedmont*, dans *Les Epîtres*, éd. C.A. MAYER, London, Athlone Press, 1958, p. 255. Sur les rapports particuliers entre Clément Marot et la filiation des Rhétoriciens, incarnée par son père Jean, voir Fr. CORNILLIAT, « La *Complainte de Guillaume Preudhomme* ou l'adieu de Marot à la Grande Rhétorique », dans *Clément Marot, prince des poètes*. Actes du colloque international de Cahors, 1996, Paris, Champion, 1997, pp. 165-183.

2. Crises de famille : effacer, détourner, réécrire en trois générations

Le premier dysfonctionnement de la généalogie littéraire inventée par les Rhétoriciens provient en fait de son fondateur. Chastelain, on l'a vu, s'invente une aristocratie sociale quelque peu exagérée ; cependant, objet de tant de listes entre 1475 et 1530, il ne revendique jamais lui-même un héritage littéraire, pourtant principe d'une légitimité de l'écrivain qu'il ne cesse de défendre. Il n'existe pas dans son œuvre de liste de pères tutélaires de la littérature française. Il ne cesse d'insister sur la génération spontanée que représente son écriture. Alain Chartier, associé à lui de façon systématique par leurs contemporains et qui est en effet l'une des sources les plus importantes de son œuvre, est soumis à un effacement concerté.

Il va de soi qu'un tel « meurtre du père », dès la première génération, doit être interrogé. Certaines hypothèses peuvent être avancées pour justifier cet étonnant refus d'héritage.

Chastelain emprunte au *loingtain immitateur des orateurs*¹² une idéologie autant politique que morale. Or Chartier, conseiller et ambassadeur de Charles VII jusqu'en 1429, appartient d'évidence au camp Armagnac. Cette divergence politique pourrait expliquer les réticences de l'indiciaire. Cependant une telle hypothèse présente de nombreuses faiblesses. Chartier n'incarne pas un parti mais développe en général une leçon morale universelle. D'autre part, Chastelain postule, comme il le dit lui-même, un lectorat français. Les influences de la guerre civile semblent s'estomper dans la seconde moitié du XV^e siècle, puisque tous les contemporains citent Chartier et Chastelain conjointement dans leurs listes généalogiques, sans jamais souligner de problèmes idéologiques.

D'une façon générale l'écriture de Chastelain décèle un net refus du lignage littéraire. Le père des Rhétoriciens, qui n'hésite pas à s'inventer une fausse filiation aristocratique, s'inscrit-il contre la généalogie littéraire qui fascine tant ses contemporains ? Il semble plutôt que Chastelain l'accepte avec circonspection, pourvu que sa propre écriture, irréductible à tout modèle, puisse devenir une source de futurs discours ; en un mot que sa personnalité soit non l'aboutissement, mais l'origine de la littérature française moderne¹³.

¹² Alain CHARTIER, *Le Quadrilogue Invectif*, éd. E. DROZ, Paris, Champion, 1923 (CFMA, 32), p. 1.

¹³ En d'autres termes, il choisit « la différence » pour s'offrir comme « idéal » à ses disciples. Cf. J. LECOINTE, *L'idéal et la différence. La perception de la personnalité à la Renaissance*, Genève, Droz, 1993 (THR, 275).

Or cette position altière et assez retorse lègue aux générations suivantes à la fois une figure autoritaire et les armes pour la combattre.

Tel est du moins l'enseignement que semble en tirer la seconde génération incarnée par Jean Molinet. Puisque Chastelain a effacé Chartier, il faut choisir, non de l'effacer lui-même, ce qui conduirait à détruire l'efficacité de la généalogie rhétorique, mais de le détourner, tout en faisant mine de l'accepter pour origine du discours.

En disciple révérent, Jean Molinet consacre donc le prologue de sa *Chronique* à louer la source incontournable qu'est son maître Chastelain.

Sire George Chastelain, homme très éloquent, cler d'esprit, très agu d'engin, prompt en trois langaiges, très expert orateur et le non pareil en son temps...¹⁴

Mais cette source tant vantée, Jean Molinet pourtant ne la reprendra que partiellement, arguant des difficultés d'exploitation d'une œuvre antérieure que son caractère épars rend inutilisable.

Plusieurs coyers escripts de la main de mondit seigneur et maistre, tous dessempez, imparfaits et sans ordre...¹⁵

Molinet abandonne le chantier fragmentaire et désordonné qu'est à ses yeux la *Chronique* de Chastelain pour construire son propre *opus* historiographique. De même que George souhaitait « radouber » les écrits antérieurs dans la synthèse de son style, le chanoine de Valenciennes se détache assez vite, malgré ses protestations, de l'œuvre de son prédécesseur¹⁶. L'affirmation de la lignée des indiciaries est nuancée par la volonté qu'a chacun d'affirmer son indépendance.

¹⁴ Jean MOLINET, *Chroniques*, éd. G. DOUTREPONT et O. JODOGNE, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1935-1937 (*Collection des anciens auteurs belges*), t. II, p. 593.

¹⁵ Jean MOLINET, *Chroniques*, *ibid.*, p. 594.

¹⁶ George CHASTELAIN, Prologue de la *Chronique* : *Ay fait concordance et esplichemens de verité, osté le superflus, radobé le mauvais...* (t. I, p. 12, corrigé sur Arras, BM 516, f. 8v). Le jeu d'héritage de Molinet face à Chastelain est fréquent. Si la *Recollection* présente l'intérêt d'une transition consciente, la *Chronique* de Jean Molinet se construit entre son premier prologue, où s'affirme une écriture individualiste, et le bel hommage au maître disparu dans le second. De même, au début de sa carrière, *Le Miroir de Vie* de Molinet inverse le *Miroir de mort* de son prédécesseur. Cf. T. VAN HEMELRYCK, « Jean Molinet ou de l'autre côté du Miroir. Etudes des rapports entre le *Miroir de Mort* et le *Miroir de Vie* », dans Cl. THURY (éd.), *A l'heure encore de mon écrire. Aspects de la littérature en Bourgogne sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Louvain-la-Neuve, Les Lettres Romanes, hors-série, 1997, pp. 233-252.

La troisième génération bourguignonne réutilise cette stratégie de la crise familiale d'une autre manière. Jean Lemaire de Belges choisit de souligner la rupture avec son père spirituel Jean Molinet, grâce à la référence déjà lointaine et donc moins contraignante au grand-père, George Chastelain.

En 1498, le jeune écrivain confie au copiste Maistre Regnault la rédaction d'un « livret sommaire », aujourd'hui conservé à Paris (BnF, nouv. acq. fr. 4061), dont il souhaite faire un ouvrage symbolique pour le début de sa carrière. Il s'agit d'un recueil qui rassemble plusieurs textes parmi lesquels la *Louenge à la très glorieuse Vierge* rédigée par Chastelain entre 1455 et 1460, un chant palinodique de Molinet et le *Salve Regina* de Lemaire¹⁷. Celui-ci affirme ainsi la filiation des indiciaries non seulement par leur charge historiographique commune, mais par une écriture mariale toujours recommencée. Son *Salve Regina* mêle les jeux de lettres chers à son parrain et un constant pastiche de Chastelain. Ainsi la prière liminaire de George à la Vierge, *Purge mes sens, o bonté pardurable...* (*Louenge*, t. VII, p. 270), prend-elle chez Lemaire les mêmes accents : *Purgez nos sens...* (Lemaire, éd. J. Stecher, t. IV, p. 329). Jeux d'échos et d'écarts qui laissent place à une oraison finale adressée autant à Marie qu'aux maîtres bourguignons qui ont su si bien la chanter et dont Lemaire suit modestement la voie.

Qui sur nos maux povez les mains estendre
et transporter en l'escript des novices. (Lemaire, t. IV, p. 328)

La réécriture du père et du grand-père est aussi l'affirmation d'un droit de propriété sur cet héritage glorieux. Jean Lemaire le concrétise par le choix d'un terroir, Valenciennes, martelé par les rubriques du recueil. Il inscrit le texte de Chastelain dans une cité où ce dernier ne l'a probablement pas composé, et efface la destination du chant royal de Molinet, rédigé pour le Puy d'Amiens. Manière sans doute de lier à sa propre origine régionale un lyrisme marial conçu comme une sorte de poétique de la Grande Rhétorique en même temps que d'y enraciner une dynastie intellectuelle. Valenciennes, ville de la Vierge et des indiciaries, se révèle terre d'écriture des Bourguignons ou, comme la baptise Lemaire, *val en signes*¹⁸.

Les trois générations de Rhétoriciens élaborent, de la fin du Moyen Âge aux premières décennies de la Renaissance, une double réflexion sur la personnalité du poète qui aura des conséquences majeures sur la pensée ultérieure de la

¹⁷ Le recueil a fait l'objet d'une étude précise de G. GROS, « Sur l'oraison mariale de Valenciennes ou Jean Lemaire de Belges et ses devanciers », dans *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble... Hommage à Jean Dufournet*, Paris, Champion, 1993, t. II, pp. 685-693.

¹⁸ *Épitaphe de Chastelain et Molinet : Val en cignes, val doux, val insigne et fleuri* (éd. J. STECHER, Louvain, J. Lefever, 1882-1885, t. IV, p. 320, v. 32).

Pléiade. Issus d'une véritable généalogie littéraire, les Rhétoriciens sont aussi conscients de la nécessité d'établir la singularité de leurs discours. Comme leur maître Chastelain, ils choisissent pour eux-mêmes un lignage intellectuel, tout en définissant des moyens rhétoriques pour le rendre dynamique et le réinventer sans cesse. Comment créer un héritage dont les contraintes permettent malgré tout l'expression d'une liberté créative chez ceux qui le reçoivent ? Comment transformer l'inspiration copiée en innutrition et *copia* individuelle ? George Chastelain est là encore l'un des premiers à proposer à ses successeurs trois modalités du dialogue intergénérationnel : la création d'une œuvre-source, l'élaboration d'un texte à deux mains, le tissage d'une complicité épistolaire.

3. Créer l'héritage : modèle et singularité chez George Chastelain

Premier indiciaire bourguignon, inaugurant ainsi une position officielle originale, Chastelain témoigne constamment d'une *auctoritas* dont il est fier. Elle a sans doute fait naître en lui le désir de fonder un lignage littéraire et de rentrer en contact avec d'éventuels disciples. À partir de 1460, alors que sa position d'écrivain officiel du duché de Bourgogne est bien établie, il use de sa notoriété pour tisser des relations professionnelles amicales avec de nombreux auteurs contemporains. C'est à cette époque qu'il offre à Jean Meschinot son texte *Le Prince*, à partir duquel le Rhétoricien breton va construire sa seconde œuvre majeure, les *Vingt-cinq Ballades*, comme en témoignent les rubriques des manuscrits :

S'ensuivent XXV balades, composées par ledit Jehan Meschinot sur XXV princes de balades à lui envoyez et composez par messire Georges l'Adventurier, serviteur du duc de Bourgogne¹⁹.

En fait, le texte envoyé par George n'est pas une succession de « princes de ballade », mais la description, sous forme de longues strophes, d'un monarque vicieux dans lequel on peut s'accorder à reconnaître Louis XI. Jean Meschinot choisit de prendre le *Prince* comme un *intertexte* au sens propre, constituant l'ouvrage comme une source d'inspiration. Il lui emprunte son schéma rimique et recopie les premiers vers de chaque strophe pour en faire les refrains de ses propres ballades, créant ainsi une œuvre par déplacement et *amplificatio*. Une ballade à George Chastelain clôt l'ensemble et rappelle la perspective « généalogique » que Meschinot a souhaité donner à son travail.

¹⁹ Nous empruntons ces informations à l'étude de Chr. MARTINEAU-GENIEYS, dans son édition des *Lumettes des Princes*, Genève, Droz, 1972 (PRF, 121), pp. 42 et suivantes de l'introduction. Nous souscrivons à ses conclusions dans le débat avec le célèbre article d'A. PIAGET, « Les Princes de Georges Chastelain », dans *Romania*, 48 (1921), pp. 161-206.

O George, des autres le maistre
En la rhétorique science,
Je vous supply cruel ne me estre
Et vueillez prendre en patience
Ce qu'ay fait ainsi, com si en ce
Eusse bien sain entendement,
Ce que non, par ma conscience ;
Mais donnez y amendement. (t. VII, p. 485)

Hommage à l'écriture bourguignonne, le dernier poème offre à Chastelain le « prince de ballade », cet envoi sans cesse retenu dans les vingt-cinq ballades précédentes. Les derniers mots du texte confondent dans un geste assez subtil l'adresse traditionnelle au « prince », le thème de l'œuvre dont Jean Meschinot copie l'*incipit*, et l'appel à l'indulgence du maître littéraire.

Prince parfait en eloquence
Ne regardez aucunement
En ce de mes sens l'indigence
Mais donnez y amendement. (t. VII, p. 486)

Le *forlignage* du mauvais gouvernant que dénonçaient les deux poètes s'efface sous l'apothéose d'une lignée intellectuelle glorieuse, celles des princes de rhétorique.

La création d'une œuvre-source, qui apparaît comme un désir profond de Chastelain, ne se réalise que dans une inégalité assumée entre deux écrivains, l'un acceptant la place de disciple face au maître dont il glose l'œuvre. La situation est différente lorsque le texte est non plus une origine pour d'autres discours, mais un espace choisi en commun pour une confrontation complice. La *Recollection des merveilleuses advenues* est à cet égard un témoin particulier de ce que l'on peut nommer « l'œuvre à deux mains ». Le caractère annalistique de cette pièce et l'énumération des strophes qui narrent chacune un événement extraordinaire offrent une structure ouverte et propice à une littérature d'héritage. Rédigée vers 1462, la *Recollection* est par excellence un *work in progress*, pour Chastelain qui y ajoute un appel direct à son successeur et disciple, Jean Molinet, auquel celui-ci répond, continuant ensuite le jeu. Il faut rendre ici hommage aux analyses pionnières de Claude Thiry, qui le premier a montré comment cet étonnant « relais » textuel cache en fait un passage concerté entre deux poétiques très différentes²⁰.

La volonté d'unification de cette œuvre à deux mains est perceptible dans les reprises de vers d'appui, notamment dans les premières strophes de Molinet,

²⁰ Cl. THIRY, « Le vieux renard et le jeune loup. L'évolution interne de la *Recollection des merveilleuses advenues* », dans *Le Moyen Age*, 90 (1984), pp. 455-485.

comme si la pensée d'un lignage littéraire y conservait toute sa force. L'*incipit* de la strophe XX chez Chastelain, *J'ay veu la Normandie...*, qui loue la victoire de Charles VII, ouvre ironiquement la strophe LII de Molinet soulignant la couardise du nouveau monarque, Louis XI.

J'ay veu la Normandie [...]
Le roy, quoy qu'on en die
Ne l'osoit approchier. (Dupire, t. I, p. 301)

Sur ce canevas bref et contraint, chacun des deux auteurs affirme, dans la continuité de leur mission commune, l'originalité de son écriture en première personne. Chastelain conclut sa partie :

Se fault que je delaisse
L'escripre et le dicter
En rime telle quelle
Puisque je vois morant
Molinet, mon sequelle
Fera le demourant. (Kervyn, t. VII, p. 204 – Dupire, t. I, p. 298)

La rime *telle quelle* revendiquée avec une apparente modestie par le vieil indiciaire dans ces derniers mots précède en effet le changement radical que Jean Molinet fait subir au style, remplissant les strophes des chatolements sonores de son écriture. L'annonce de Chastelain apparaît rétrospectivement comme une ironie discrète sur la révolution stylistique de son *sequelle*. La *Recollection* est l'exemple le plus concerté d'une œuvre à deux mains qui porte en elle un programme d'héritage, avec toutes les ambiguïtés d'une famille intellectuelle. La complicité des indiciaires y cache une compétition de pouvoir autour d'une écriture qui donne sens et forme à l'Histoire.

À travers des correspondances, George Chastelain construit enfin une généalogie qu'il veut dynamique et qui va permettre d'ouvrir la communauté des Rhétoriciens au-delà des frontières bourguignonnes. Il tisse des relations épistolaires avec Jean Meschinot, Jean Castel à la Cour de France, Jean Robertet à la Cour de Bourbon. Ces échanges soutiennent toujours plus ou moins explicitement une réflexion sur le statut du poète, en explorant particulièrement les rapports entre maître et disciple, les problèmes du modèle rhétorique idéal et de la revendication de la différence.

Tel est en 1463 l'un des motifs du débat des *Douze Dames de Rhétorique* qui oppose Chastelain à Jean Robertet. Le poète bourbonnais fait parvenir au Grand George un prosimètre de louange, sollicitant une réponse – que Chastelain va tarder à donner. Ces réticences s'expliquent en partie par l'opposition des deux écrivains sur le motif généalogique. Jean Robertet dessine le portrait de son ma-

tre à travers une longue liste de glorieux ancêtres, certains assez fantaisistes, que George résumerait et dépasserait.

En toy reluit la satire de Perse,
De Juvenal, aussi celle d'Orace ;
Ton elegant parler Terence perse,
Et tous poetes, soient d'Inde ou de Perse ;
Pour reciter ne fault querir Bocace²¹.

La structure énumérative et le ton hyperbolique laissent pressentir chez le Bourbonnais une fascination pour la *louange des bons facteurs*, et pour une histoire littéraire « triomphante » à laquelle il participe et qu'il emprunte aux *Trionfi* de Pétrarque²².

J'ay regardé es Triumpes Pétrarque,
Qui d'hystoires reciter fut monarque [...]
Georges peult bien estre loué de mesme²³.

Malheureusement cette surenchère est mal reçue de Chastelain, dont on sait qu'il combat pour une singularité absolue de son inspiration. Aussi l'affirmation de son être propre est-elle fréquente sous la plume de George :

Tel qu'il a pleu à Dieu me faire naistre,
Tel me souffis et qui veut tel m'accepte. (*ibid.*, p. 172)

Remarquons cependant que, dans cette œuvre où le débat sérieux se colore souvent d'un certain humour, la filiation littéraire rêvée par Robertet, plaçant son interlocuteur et donc lui-même, dans une lignée ambitieuse d'écrivains classiques, ne reçoit pas de George un refus univoque. Tout en se donnant comme une individualité irréductible à un système de listes, ce dernier accepte cependant une certaine hiérarchie avec son collègue. Le Bourguignon ne dédaigne pas malgré tout d'être appelé *maistre*. Mais à l'écriture qui le fige dans un ensemble d'écrivains certes glorieux mais passés, il préfère substituer des Dames allégori-

²¹ *Les Douze Dames de Rhétorique*, éd. D. COWLING, Genève, Droz, 2002 (TLF, 549), p. 109.

²² Le motif de la *Louange des bons facteurs*, selon le titre de Pierre Grosnet vers 1530 (cf. Roger Colleye et ses poésies dolentes, grivoises et satiriques, éd. Fr. LACHÈVRE, Paris, 1942) devient un motif courant à partir de 1450, signe d'une conscience nouvelle de l'écrivain. Pour la place de Robertet dans cette esthétique culturelle annonçant la Renaissance, voir M. ZSUPPAN, « An early example of the Renaissance themes of immortality and divine inspiration : the work of Jean Robertet », dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 28 (1966), pp. 553-563.

²³ *Complainte sur la mort de messire George Chastelain*, dans *Œuvres de Jean Robertet*, éd. M. ZSUPPAN, Paris, Droz, 1970 (TLF, 159), p. 174.

ques, fictions divines, intemporelles et donc plus aptes à exprimer une poésie vivante.

À travers ce dialogue, la Grande Rhétorique part en quête d'une généalogie qui lui soit propre : généalogie exotique et hyperbolique chez Jean Robertet, généalogie au présent qui pourrait naître de la plume de Chastelain, inspirée de Dieu et de Rhétorique ; choix d'un lignage littéraire si lointain qu'il n'est que symbolique ; choix de soi-même comme singularité féconde. N'est-ce pas au fond la même chose ? La réflexion sur l'*auctoritas* et la liberté du poète renaissant nous semble déjà en germe dans ce débat.

4. La Grande Rhétorique par elle-même

Les Grands Rhétoriciens, historiographes et encomiastes, sont par statut les gardiens de la généalogie de leur commanditaire princier. Ils ajoutent à ce devoir une réflexion approfondie sur l'importance et les limites d'une filiation poétique construite autour de leur *sodalitas*, contribuant par leurs actions à faire évoluer l'idée d'une aristocratie littéraire. L'originalité des Rhétoriciens est de dépasser la *translatio studii* médiévale pour penser un vrai lignage de sang et de titre, une communauté de clercs faits chevaliers par la grâce de leurs plumes – annonçant ainsi la puissance des poètes laurés qui seront après eux Ronsard et du Bellay.

À l'heure où les écrivains se cherchent des pères pour affirmer qu'une histoire vernaculaire des lettres est possible, ce groupe, fort de sa position officielle ainsi que de la rare complicité de ses membres, s'invente un lignage moderne à partir de George Chastelain. La *Concorde des deux langages* de Lemaire de Belges prend l'aspect d'une glorification de la littérature française qui est aussi une histoire de la Grande Rhétorique.

Et en ce alleguait pour ses garantz et deffenseurs aucuns poëtes, orateurs et historiens de la langue françoise, tant antiques comme modernes, si comme Jehan de Meun, Froissart, maistre Alain, Meschinot, les deux Grebans, Millet, Molinet, George Chastelain, saint Gelais, et aultres, dont la memoire est et sera longuement en la bouche des hommes, sans ceux qui encoires vivent et flourissent²⁴.

Sous la plume de Chastelain cependant, le lignage inventé n'est pas sans ambiguïté puisque lui-même ne se soumet pas à la liste dont il se veut le père. L'ambition d'être un modèle pour ses successeurs n'exclut jamais l'affirmation d'une singularité irréductible de l'œuvre. C'est cet étonnant paradoxe à l'origine

²⁴ Jean LEMAIRE DE BELGES, *La Concorde des deux langages*, éd. J. FRAPPIER, Paris, Droz, 1947 (TLF, 9), p. 4.

de leur groupe qui permet aux Rhétoriciens à la fois d'assumer le lignage que George leur propose et de dépasser ses contraintes, en puisant dans la liberté de leur maître leurs propres armes pour s'opposer à lui. Chastelain lègue aux Rhétoriciens deux pensées de la filiation : celle d'une aristocratie sociale inventée, puis réalisée par le titre de chevalier qui accompagne en 1473 l'*indiciaire*, noble de sang issue de la noblesse de plume ; celle d'une complicité entre contemporains, dans une famille littéraire regroupant trois générations où chacun trouve sa place dans des tensions inévitables mais acceptées. Le texte de Rhétoricien y puise sa riche polyphonie, son aptitude à l'ouverture et à la réécriture, en même temps que sa volonté de singularité. Cela contribue à créer ce que Jean Robertet, dans *Les Douze Dames de Rhétorique*, nomme une *totale escripture*²⁵, faite de puissance généalogique et de personnalité originale, de passé et d'avenir, de Moyen Âge et de Renaissance.

²⁵ Éd. D. COWLING, *op. cit.*, p. 177.